

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.108

L'An Deux Mille Un, le 24 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 SEPTEMBRE 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

13 SEPTEMBRE 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BRAULT par Mme GRAMMATICO  
Mme CROUE par M. LE GUEUT  
Mlle ISENDICK par M. COASSIN  
Mlle LABEYRIE par Mme GEOFFROY

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme MONTRON, M. CARRIE, Mlle TURPIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mme DURAND Valérie a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL - CLIN D'OEIL SA  
(Parfumerie ELYTIS)

**VOTE** : 27 POUR  
2 ABSTENTIONS  
1 CONTRE

Conformément aux dispositions des articles L 221-8-1 et R 221-2-1 du Code du Travail, Monsieur le Préfet de Charente-Maritime a, par arrêté du 9 mars 2001, inscrit la Ville de Royan sur la liste des communes touristiques ou thermales en matière de dérogations au repos dominical.

Cette procédure permet à Monsieur le Préfet d'accorder des dérogations à caractère temporaire à tout établissement qui en fait la demande et ayant pour activité principale la vente au détail de biens ou de services destinés à faciliter l'accueil du public ou des activités de détente ou de loisirs d'ordre sportif, récréatif ou culturel.

Par courrier du 17 Juillet 2001, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Charente-Maritime a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical présentée par :

- la SA CLIN D'OEIL, parfumerie ELYTIS en date du 4 Juillet 2001

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu la demande présentée par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Vu l'avis de la Commission du Commerce
- Après en avoir délibéré

#### DECIDE

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture à l'année, les dimanches et jours fériés, de l'établissement susvisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 septembre 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**